

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 4550 du 20 janvier 2014 portant attribution du certificat de formation  
à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1401520S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2010 fixant les titres professionnels et la qualification exigés pour la promotion des sous-officiers de gendarmerie aux grades de maréchal des logis-chef et d'adjudant-chef,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel (CEFEO) est attribué par équivalence, à compter du 2 janvier 2014, au musicien de 4<sup>e</sup> classe Vincent Michel (Nigend : 333945).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 janvier 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur des compétences,*

D. QUENELLE